



CAHIER DES CHARGES



Événement 3x3 Savoie

SAVOIE BASKET-BALL

PRÉAMBULE

Les événements 3x3 Savoie sont organisés plusieurs fois dans la saison dans l'un des clubs du Comité de Savoie de Basket-Ball, ci-après dénommé « CD73 ».

Les clubs candidats devront être à jour financièrement avec le CD73. Le club organisateur ou comité d'organisation est désigné par le comité directeur, ci-après dénommé « L'Organisateur ».

L'organisation d'un événement 3x3 (championnat départemental SERIES 3x3 ou OPEN ACCES) constitue un événement pour l'organisateur et le Comité, et un événement promotionnel pour le basket-ball et pour la ville qui accueille l'événement.

L'Organisateur adhérera au présent cahier des charges qui aura valeur contractuelle et servira de référence pour le bon déroulement de la manifestation.

L'organisation d'une manifestation départementale constitue un élément de prestige pour l'Organisateur, et un événement promotionnel pour le club accueillant, la ville et le basket-ball.

C'est dans le but d'assurer une organisation de qualité, à la mesure de cet événement de la saison, que l'Organisateur, candidat à la réalisation matérielle de cette manifestation doit s'engager à assumer les charges suivantes.

A. CONDITIONS D'ACCUEIL

Article A.1 – Sites utilisés

L'Organisateur s'assurera de l'homologation de ses installations et du bon fonctionnement de son matériel. Elle pourra être visitée préalablement par des représentants du CD73. Le Pôle Sportive pourra se rapprocher du Pôle Équipements du CD73 pour valider définitivement le choix du lieu de l'événement (documents à jour, contraintes légales respectées...).

On entend par site tout espace de jeu constituant une unité géographique et organisationnelle autonome. Deux espaces distincts, même contigus ou appartenant au même complexe sportif, sont considérés comme des sites différents dès lors qu'ils ne partagent pas la même aire de compétition principale.

Chaque site devra être équipé de :

- Une connexion internet en wifi est recommandée
- Au moins deux vestiaires identifiés MASCULINS et FÉMININES ainsi qu'un vestiaire pour les ref, avec sanitaires et eau chaude. Un fléchage permettant aux joueurs, officiels et spectateurs de se repérer devra être mis en place.
- Un système de sonorisation avec le micro proche de la table de marque
- Éventuellement, une salle annexe pour les échauffements des équipes
- Un local ou un vestiaire fermant à clé, pour que le CD73 puisse disposer son matériel, les récompenses et autres documents

SAVOIE BASKET-BALL

Chaque terrain devra être équipé :

- Une table de marque pour 4 personnes adultes (3 officiels et 1 délégué du CD73) et éventuellement des protections solaires pour les sites extérieurs
- Un système de scoring indiquant le temps, le score et le nombre de fautes d'équipe
- Un ordinateur avec un accès internet (wifi) et branchement HDMI et/ou VGA
- Un écran déporté avec branchement HDMI et/ou VGA
- Un enrouleur multi-prises et une rallonge si nécessaire
- Quatre chaises ou deux bancs pour les remplacements des joueurs
- Un marquage au sol pour délimiter les terrains (11 x 15 m)

Article A.2 - Sécurité et assistance médicale

Dès que le lieu aura été retenu pour l'organisation de l'événement, l'Organisateur effectuera les démarches nécessaires auprès de la municipalité, administrations et organismes concernés pour assurer la sécurité des lieux et des participants.

L'Organisateur est responsable du bon déroulement et de la police sur le terrain. Le service d'ordre sera suffisant pour éviter tout débordement. Les responsables, présents sur les sites, doivent être reconnaissables (port de brassards, badges ou habits spécifiques).

L'Organisateur doit prendre ses dispositions pour respecter les 2 mètres réglementaires hors des lignes de jeu. Il est conseillé de matérialiser ces 2 mètres (cordons). L'espace réservé aux spectateurs devra être séparé physiquement avec le terrain (barrières, rubans...).

Il doit prévoir une personne minimum, proche de la table de marque, pour assurer le nettoyage du terrain pendant les rencontres. L'entretien de la salle en amont et en aval de la manifestation sera assuré par l'Organisateur.

Une pharmacie permettant d'intervenir pour les premiers soins est obligatoire, une poche de froid devra être prévue et un soutien médical (médecin, infirmier ou kinésithérapeute) est recommandé pour intervenir en cas de blessure. Les frais du soutien médical sont à la charge de l'Organisateur.

La présence d'un défibrillateur est largement conseillée dans la salle.

Article A.3 - Divers

L'Organisateur devra prévoir un lieu dans la salle pour les photos officielles ainsi que la remise des récompenses avec les kakémonos du CD73 ainsi qu'une table pour les coupes (ou 2 tables suivant les dimensions). Ce lieu doit être visible de tous et ne doit pas être en accès libre.

L'Organisateur devra également prévoir une table et deux chaises pour la presse avec une vue dégagée sur le terrain. La presse pourra avoir accès au wifi s'il existe dans la salle.

B. Organisation sportive

Article B.1 - Déroulement des rencontres

Le club doit respecter les horaires communiqués par le Comité

SAVOIE BASKET-BALL

- Ouverture des sites au moins 30 minutes avant l'arrivée des équipes.
- Mise en place des terrains avant l'arrivée des participants.

L'organisation sportive est sous la responsabilité du Comité. Seul le référent de l'événement nommé par le Comité peut décider de modifier cette organisation.

Article B.2 - Officiels

Le Pôle officiels propose aux arbitres de la Savoie d'être présents sur l'événement. Il n'y a pas de désignation et l'arbitrage se fait de manière volontaire et bénévole.

Le club organisateur devra fournir au moins 4 arbitres supplémentaires, confirmés ou novices pour chaque journée de compétition (un roulement peut être prévu).

Les marqueurs sont sollicités par le référent 3x3 du CD73 et/ou de l'Organisateur.

Un joueur ne jouant pas, de préférence de la poule opposée ou non concerné par le résultat pourra être affecté comme marqueur. L'Organisateur peut également proposer des bénévoles pour tenir les tables de marque (utilisation de l'Event Maker FIBA).

Article B.3 - Accueil

La salle devra être suffisamment fléchée et indiquée dans la ville. Le logo du CD73 devra apparaître sur le fléchage.

L'Organisateur veillera à accueillir et guider les équipes participantes ainsi que les officiels.

L'Organisateur devra fournir :

Un point d'eau, facilement accessible, pour les joueurs ainsi qu'aux officiels (arbitres, marqueurs et délégué) ; *il n'y a plus d'obligation de fournir des bouteilles d'eau !*

Les ballons nécessaires à la période d'échauffement (2 par terrain minimum) ainsi que le ballon du match (ballon spécifique 3x3 ; taille 6 poids 7)

Le club organisateur doit également prévoir également le pot de fin de rencontre pour les équipes (12 maximum) et les officiels (7 personnes) ou de prévoir un coin spécifique et identifiable pour la collation d'après match. Ces frais seront à la charge de l'Organisateur.

C. Intendance

Article C.1 - Entrées et buvette

La manifestation devra être libre d'accès. L'Organisateur peut prévoir la mise en place d'une tombola non obligatoire.

L'Organisateur a la possibilité de mettre en place une buvette à condition d'obtenir les autorisations administratives et que les conditionnements de boissons vendues répondent aux normes de sécurité en vigueur. Idem pour la petite restauration.

SAVOIE BASKET-BALL

Les délégués du CD73 peuvent demander la fermeture immédiate de la buvette pour assurer le bon déroulement de l'évènement.

Article C.2 – Besoins humains

Le club organisateur doit se charger de trouver des bénévoles en nombre suffisant pour :

- Tenir une buvette ouverte tout au long de l'évènement.
- Assurer la sécurité et les accès à l'aire de jeu.
- Installer/ranger le matériel et accueillir les participants.
- Aider à l'arbitrage et à la tenue des tables de marque sur les terrains
- Sur chaque site, proposer une ambiance musicale pendant l'évènement et éventuellement gérer les annonces micro

Référents de l'organisation :

Un référent de l'organisation sera nommé par le club organisateur. Il sera l'interlocuteur privilégié de la Commission 3x3 du Pôle Sportive avant et pendant l'évènement.

Une réunion de préparation pourra être organisée au préalable sur demande de l'une des deux parties (en présentiel ou en visioconférence).

Article C.3 – Dispositions financières

Aucun frais d'organisation ne pourra être réclamé par le club organisateur auprès du Comité de Basket-Ball de la Savoie.

En échange, le Comité de Basket-Ball de la Savoie attribue l'organisation de ses manifestations à titre gracieux.

Aucun frais d'entrée à la manifestation ne peut être demandé par le club organisateur.

L'ensemble des recettes perçues grâce à l'évènement reviendra à l'Organisateur. Ces recettes concernent notamment la gestion des buvettes, les actions menées et les éventuels partenariats conclus par l'Organisateur.

Le CD73 pourra installer une boutique de produits dérivés dans la salle. L'intégralité des recettes de cette boutique reviendra au CD73.

Article C.4 - Partenariat et Événementiel

L'Organisateur pourra promouvoir ses partenaires à condition que ces derniers ne soient pas concurrents à ceux du CD73.

La salle devra être en mesure d'accueillir des banderoles autour du terrain grâce à des supports permettant de les accrocher de manière visible et soignée. L'Organisateur aura en charge la mise en place des banderoles et/ou kakémonos fournis par le CD73.

Un espace devra être mis à la disposition des partenaires au cas où ceux-ci souhaiteraient exposer leurs produits, présenter leurs activités, mettre en place une campagne de tracting, etc. Le CD73 soumettra à l'Organisateur cette demande au plus tard 2 semaines avant la tenue de la manifestation en précisant l'espace souhaité et les supports dont aura besoin le partenaire (table, chaises, etc.).

SAVOIE BASKET-BALL

L'Organisateur devra prévoir la prise de photos de qualité numérique de toutes les équipes présentes et les transmettre, au plus tard sous 48h, au CD73, par clé USB, e-mail (contact@basket-savoie.fr) ou lien internet permettant de télécharger l'ensemble des photos.

Des photos officielles des équipes seront prises avant les matchs (chaque équipe séparément puis l'ensemble des acteurs du match) ainsi que des photos lors de la remise des récompenses. Toutes ces photos devront se faire avec un élément visuel du CD73 (banderole et/ou kakémonos).

Article C.5 - Communication et Presse

L'Organisateur devra prendre contact avec le correspondant de la presse locale afin de s'assurer de la couverture de l'événement en amont, en aval (résultats des rencontres) et avec une présence durant la manifestation.

L'Organisateur devra faire figurer le logo du CD73 sur tous les supports de communication (articles, programmes, etc.). Il devra assurer la communication de l'événement en local dans la ville (les villes) où se dérouleront l'événement 3x3 par tous les moyens qui lui sont offerts (auprès de ses licenciés et de leur famille, affichage en ville, panneaux lumineux de la mairie, site internet, etc.).

Le CD73 se chargera de communiquer sur l'événement via ses propres canaux (réseaux sociaux, BH, etc.).

L'Organisateur et le CD73 peuvent prendre des photos/vidéos sous réserve de respecter les principes du droit à l'image. Le comité peut utiliser tout contenu réalisé par l'Organisateur pour la promotion officielle de la pratique 3x3 ou solliciter le Pôle promotion et développement pour réaliser du contenu.

Article C.6 - Récompenses

Si nécessaire, la mise en place des remises des récompenses est sous la responsabilité de l'Organisateur qui se chargera, dès la fin du match de rassembler toutes les équipes, soit au milieu du terrain soit dans un espace proche de celui-ci.

Les récompenses seront remises sur place par des personnalités choisies à l'avance (sur proposition éventuelle de l'Organisateur) et offertes par le CD73. L'ordre des récompenses sera toujours les finalistes puis les vainqueurs de la finale.

L'Organisateur à toute liberté pour offrir des récompenses aux équipes (fanions, etc.).

D. Dispositions Diverses

Les détails d'application du cahier des charges et la résolution des problèmes qui viendraient à survenir donneront lieu à une concertation entre les représentants du Comité Départemental de Basket-ball de la Savoie et ceux du club organisateur.

En accueillant un stop, le club organisateur s'engage à :

- Respecter le cahier des charges.
- Collaborer avec le comité pour le bon déroulement.
- Garantir un esprit convivial, sportif et adapté au format du 3x3.